
THE DOMESTIC VIOLENCE AND STALKING ACT
(C.C.S.M. c. D93)

**Domestic Violence and Stalking Regulation,
amendment**

Regulation 243/2006
Registered December 13, 2006

Manitoba Regulation 117/99 amended

1 *The Domestic Violence and Stalking Regulation, Manitoba Regulation 117/99, is amended by this regulation.*

2 **Forms 1, 2 and 3 in the Schedule are replaced with Forms 1, 2 and 3 in the Schedule to this regulation.**

LOI SUR LA VIOLENCE FAMILIALE ET LE
HARCÈLEMENT CRIMINEL
(c. D93 de la C.P.L.M.)

**Règlement modifiant le Règlement sur la
violence familiale et le harcèlement criminel**

Règlement 243/2006
Date d'enregistrement : le 13 décembre 2006

Modification du R.M. 117/99

1 *Le présent règlement modifie le Règlement sur la violence familiale et le harcèlement criminel, R.M. 117/99.*

2 **Les formules 1, 2 et 3 de l'annexe sont remplacées par les formules 1, 2 et 3 de l'annexe du présent règlement.**

SCHEDULE

Form 1

Queen's Bench File Number/N° du dossier — Cour du Banc de la Reine : _____

**NOTICE OF SUSPENSION AND
DISQUALIFICATION****THE DOMESTIC VIOLENCE
AND STALKING ACT**

To the Registrar of Motor Vehicles:

Re section 273.4 of *The Highway Traffic Act*This notice relates to the following person
(referred to in this document as "the Respondent"):**ANNEXE**

Formule 1

**AVIS DE
SUSPENSION ET D'INTERDICTION****LOI SUR LA VIOLENCE FAMILIALE ET
LE HARCÈLEMENT CRIMINEL**Destinataire : le registraire des véhicules
automobilesObjet : article 273.4 du *Code de la route*Le présent avis a trait à la personne suivante
(« l'intimé ») :

LAST NAME/NOM	FIRST NAME/PRÉNOM	OTHER NAMES/AUTRES NOMS ET PRÉNOMS		
ADDRESS/ADRESSE				
DRIVER'S LICENCE NO./N° DE PERMIS DE CONDUIRE		PROVINCE	DATE OF BIRTH/DATE DE NAISSANCE	
			DAY/JOUR	NAME OF MONTH/NOM DU MOIS
				YEAR/ANNEE

I HEREBY CERTIFY THAT an order was made by the Court of Queen's Bench under subsection 15(1) of *The Domestic Violence and Stalking Act* that, as of [day, name of month, year] and until further order of the court,

- any driver's licence issued to the Respondent under *The Highway Traffic Act* or *The Drivers and Vehicles Act*, or both, is suspended; and
- the Respondent is disqualified from applying for or holding a driver's licence under those Acts; and
- the Respondent is disqualified from operating a motor vehicle.*

J'ATTESTE PAR LES PRÉSENTES QUE la Cour du Banc de la Reine a rendu, en vertu du paragraphe 15(1) de la *Loi sur la violence familiale et le harcèlement criminel*, une ordonnance qui prévoit, à partir du (jour, nom du mois, année) et jusqu'à ce qu'elle rende une autre ordonnance :

- la suspension des permis de conduire qui ont été délivrés à l'intimé sous le régime du *Code de la route* ou de la *Loi sur les conducteurs et les véhicules* ou de ces deux textes;
- la suspension du privilège de l'intimé de demander un permis de conduire sous le régime de ces textes ou d'en être titulaire;
- la suspension du privilège de l'intimé de conduire un véhicule automobile.*

Note:

Subsections 15(2) and (4) of the Act require that if the Respondent is present in court when the order is made, the court is to impound his or her driver's licence and send it to the Registrar with this notice.

Failure to surrender a driver's licence does not invalidate the suspension and disqualification.

I FURTHER CERTIFY THAT *[check and complete each statement that applies]:*

- the Respondent was in court when the order was made/l'intimé était présent au tribunal lorsque l'ordonnance a été rendue;
- the Respondent's driver's licence *[was or was not]* impounded and *[is or is not]* attached to the original copy of this form to be sent to the Registrar/le permis de conduire de l'intimé *(a été ou n'a pas été)* retenu et *(est ou n'est pas)* joint à la copie originale de la présente formule afin d'être envoyé au registraire;
- a copy of this notice *[was or was not]* given to the Respondent by me/*(j'ai ou je n'ai pas)* remis à l'intimé une copie du présent avis.

Additional comments/Commentaires additionnels : _____

Date : _____
(day/jour) (month/mois) (year/année)

Note :

Les paragraphes 15(2) et (4) de la Loi prévoient que si l'intimé est présent au tribunal lorsque l'ordonnance est rendue, celui-ci retient son permis de conduire et le fait parvenir au registraire avec le présent avis.

L'omission de remettre un permis de conduire n'a pas pour effet d'invalider la suspension du permis et du privilège.

J'ATTESTE DE PLUS QUE *(cocher l'énoncé qui s'applique) :*

Name and Position of Court Officer (please print)/
Nom et poste de l'auxiliaire de la justice
(en caractères d'imprimerie)

Signature of Court Officer/
Signature de l'auxiliaire de la justice

Warning to the Respondent: Operating a motor vehicle* without first obtaining reinstatement of your driver's licence could result in your being charged with "driving while suspended" or "driving while disqualified", which are serious offences. As well, the vehicle being operated would be impounded.

*A motor vehicle may include implements of husbandry, special mobile machines and tractors.

Avertissement donné à l'intimé : Si vous conduisez un véhicule automobile* avant d'avoir obtenu au préalable le rétablissement de votre permis de conduire, vous pouvez être accusé de conduite d'un véhicule automobile durant la suspension de votre permis ou de votre privilège d'en demander un ou d'en être titulaire, ce qui constitue des infractions graves. De plus, le véhicule peut être mis en fourrière.

*Sont assimilés aux véhicules automobiles le matériel agricole, les engins mobiles spéciaux et les tracteurs.

Acknowledgment of the Respondent:

I acknowledge receipt of a copy of this notice. It has been explained to me and I understand it.

Date : _____
(day/jour) (month/mois) (year/année)

Accusé de réception de l'intimé : J'accuse réception d'une copie du présent avis. On me l'a expliqué et j'en comprends la teneur.

Signature of the Respondent/
Signature de l'intimé

Queen's Bench File Number/N° du dossier — Cour du Banc de la Reine : _____

**NOTICE OF REFUSAL TO ISSUE OR
RENEW LICENCE****THE DOMESTIC VIOLENCE
AND STALKING ACT**

To the Registrar of Motor Vehicles:

Re section 273.5 of *The Highway Traffic Act*This notice relates to the following person
(referred to in this document as "the Respondent"):**AVIS PORTANT REFUS DE DÉLIVRER OU DE
RENOUVELER UN PERMIS DE CONDUIRE****LOI SUR LA VIOLENCE FAMILIALE ET
LE HARCÈLEMENT CRIMINEL**Destinataire : le registraire des véhicules
automobilesObjet : article 273.5 du *Code de la route*Le présent avis a trait à la personne suivante
(« l'intimé ») :

LAST NAME/NOM	FIRST NAME/PRÉNOM	OTHER NAMES/AUTRES NOMS ET PRÉNOMS		
ADDRESS/ADRESSE				
DRIVER'S LICENCE NO./N° DE PERMIS DE CONDUIRE	PROVINCE	DATE OF BIRTH/DATE DE NAISSANCE		
		DAY/JOUR	NAME OF MONTH/NOM DU MOIS	YEAR/ANNÉE

I HEREBY CERTIFY THAT an order was made by the Court of Queen's Bench under subsection 15(3) of *The Domestic Violence and Stalking Act* that, as of [day, name of month, year] and until further order of the court, no driver's licence be issued or renewed under *The Highway Traffic Act* or *The Drivers and Vehicles Act*, or both, in the name of the Respondent.

Date : _____
(day/jour) (month/mois) (year/année)

J'ATTESTE PAR LES PRÉSENTES QUE la Cour du Banc de la Reine a rendu, en vertu du paragraphe 15(3) de la *Loi sur la violence familiale et le harcèlement criminel*, une ordonnance qui interdit, à partir du (jour, nom du mois, année) et jusqu'à ce qu'elle rende une autre ordonnance, la délivrance ou le renouvellement au nom de l'intimé d'un permis de conduire sous le régime du *Code de la route* ou de la *Loi sur les conducteurs et les véhicules* ou de ces deux textes.

 Name and Position of Court Officer (please print)/
 Nom et poste de l'auxiliaire de la justice
 (en caractères d'imprimerie)

 Signature of Court Officer/
 Signature de l'auxiliaire de la justice

Queen's Bench File Number/N° du dossier — Cour du Banc de la Reine : _____

**NOTICE OF TERMINATION OF
SUSPENSION OR REFUSAL
TO ISSUE OR RENEW**

**THE DOMESTIC VIOLENCE
AND STALKING ACT**

**AVIS D'ÉCHÉANCE DE LA SUSPENSION OU
DU REFUS DE DÉLIVRER OU DE
RENOUVELER UN PERMIS DE CONDUIRE**

**LOI SUR LA VIOLENCE FAMILIALE ET
LE HARCÈLEMENT CRIMINEL**

To the Registrar of Motor Vehicles:

Destinataire : le registraire des véhicules
automobilesThis notice relates to the following person
(referred to in this document as "the Respondent"):Le présent avis a trait à la personne suivante
(« l'intimé ») :

LAST NAME/NOM	FIRST NAME/PRÉNOM	OTHER NAMES/AUTRES NOMS ET PRÉNOMS		
ADDRESS/ADRESSE				
DRIVER'S LICENCE NO./N° DE PERMIS DE CONDUIRE	PROVINCE	DATE OF BIRTH/DATE DE NAISSANCE		
		DAY/JOUR	NAME OF MONTH/NOM DU MOIS	YEAR/ANNEE

I HEREBY CERTIFY THAT an order was made by the Court of Queen's Bench pursuant to s.15(5) of *The Domestic Violence and Stalking Act* terminating the previous order of the court under that Act that [check the statement that applies]:

J'ATTESTE PAR LES PRÉSENTES QUE la Cour du Banc de la Reine a rendu, en vertu du paragraphe 15(5) de la *Loi sur la violence familiale et le harcèlement criminel*, une ordonnance mettant fin à l'application de l'ordonnance qu'elle a rendue antérieurement en vertu de cette loi et qui (cocher l'énoncé qui s'applique) :

- suspended a driver's licence issued to the Respondent/prévoyait la suspension d'un permis de conduire délivré à l'intimé;
- prohibited the issuance of a driver's licence to, or the renewal of a driver's licence of, the Respondent/interdisait la délivrance d'un permis de conduire à l'intimé ou son renouvellement.

The termination takes effect as of [day, name of month, year]/L'application de l'ordonnance antérieure prend fin le (jour, nom du mois, année).

Date : _____
(day/jour) (month/mois) (year/année)

Name and Position of Court Officer (please print)/
Nom et poste de l'auxiliaire de la justice
(en caractères d'imprimerie)

Signature of Court Officer/
Signature de l'auxiliaire de la justice

The Queen's Printer
for the Province of Manitoba

L'Imprimeur de la Reine
du Manitoba